

Date de transmission de l'acte: 28/10/2025  
Date de réception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507014-DE  
A G E D I

République Française  
Département : CHARENTE  
Arrondissement : Cognac

## **Commune : VAL DES VIGNES**

Séance du vendredi 17 octobre 2025

Délibération N° DE202507014

Le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier  
Représentés : NEBOUT Franck représenté par VERGNION Philippe, DÉNOUE Joël représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MEIGNEIN Christine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Objet : RAPPORT 2024 PRIX ET QUALITE DE L 'EAU**

Rapporteur : **Guy DECELLE, Maire**

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat d'Eau Potable du Sud Charente (SAEP Sud Charente) exerce la compétence eau potable sur le territoire communal.

Il expose que le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été présenté au Comité Syndical.

Ce rapport a préalablement été mis à la disposition de chaque élu afin d'en prendre connaissance et d'y apporter d'éventuelles remarques.

En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire présente ce rapport au Conseil municipal, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport

DE202507014

Date de transmission de l'acte: 28/10/2025  
Date de réception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507014-DE  
A G E D I

ans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2024 – communiqué par le SAEP Sud Charente.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MEIGNEIN Christine  
Secrétaire de séance



DECELLE Guy  
Président de séance



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS  
15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son  
caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DE202507014